

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 21 Juillet). La diete ayant repris ses séances le 13, a de nouveau été limitée au 17, vu le petit nombre de nonces qui étoient revenus de leurs provinces. Dans cette séance on a lu deux notes, l'une de la cour de Russie, l'autre de celle de Suede; voici en attendant le contenu de cette dernière.

Le soussigné, ministre de S. M. le roi de Suede, ayant eu l'honneur de rendre compte au roi son maître du choix, que S. M. le roi & la sérénissime république de Pologne ont fait du comte Potocki, pour aller en qualité de leur ministre, résider à la cour de Suede; il se trouve expressément chargé de témoigner à S. M. le roi & à la sérénissime république de Pologne, de la part de S. M. Suédoise, combien elle est satisfaite d'une démarche, qui, constituant auprès d'elle, pour organe du roi & de la république, une personne aussi distinguée par son mérite que par sa naissance, rendra plus fréquentes les occasions, que S. M. desire avoir de témoigner, au roi & à la sérénissime rép. de Pologne, l'intérêt qu'elle ne cessera jamais de prendre à leur bien-être; & contribuera ainsi au maintien de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les deux états. (Signé) Laurent d'Engelström.

Dans la séance du 17 il a été principalement question de l'emploi qu'on feroit des revenus de l'évêché vacant de Cracovie, lesquels se montent à 700 mille florins Polonois. Il a été décidé à une grande pluralité qu'on n'en laisseroit que 100 mille au futur évêque; on n'a pas encore réglé l'emploi qu'on fera de cet excédant de revenus.

Dans la même séance on fit lecture d'une